

Nous devons aussi, N. T. C. F. vous engager de tout notre pouvoir à multiplier les Ecoles Chrétiennes pour l'éducation de vos enfans, objet qui devrait être si cher à vos cœurs ; et si ce sont des Ecoles établies sous la conduite et le contrôle des Fabriques, conformément aux statuts provinciaux de 1824 et 1827, Nous serons toujours disposé à les favoriser et à les encourager, autant qu'il sera compatible avec la décence du Culte public, par l'application des deniers de l'Eglise à cette bonne œuvre, quand on Nous le demandera. Mais remarquez que ce doit être des Ecoles vraiment Chrétiennes, où l'on ne se contente pas de donner l'instruction littéraire, qui est la plus petite partie de l'éducation d'un homme civilisé ; et qu'on y insiste principalement sur ce qui forme la jeunesse aux bonnes mœurs et à la piété : qu'elles soient par conséquent tenues par des Maîtres et Maîtresses Catholiques, reconnus capables par la régularité de leur conduite et leur science, qui n'y admettent pas ensemble des personnes de différent sexe en opposition aux lois canoniques et civiles, qui soient aussi jaloux de rendre leurs élèves habiles dans les dogmes et les devoirs de la religion que dans les lettres, et qui ne les instruisent que dans des livres approuvés par l'Eglise. Car il se répand depuis quelque temps, même dans les campagnes, une foule de livres dangereux ou suspects, dont vous devez sagement vous défier, des Bibles ou Nouveaux Testamens falsifiés, des pamphlets hérétiques ou d'une morale toute humaine. Souvenez-vous qu'un Catholique ne peut lire dans toute sa pureté l'Ecriture sainte, quoiqu'elle soit une partie de la parole de Dieu, qu'à l'aide de la Tradition qui est l'autre partie de cette parole divine, et avec tout le respect qui lui est dû, et selon les règles prescrites par l'Eglise ; et que les autres livres, dont la doctrine vous est inconnue, ne devraient jamais être lûs sans l'examen et l'aveu de vos Pasteurs. Ah ! si tous vos enfans pouvaient être instruits, dès leurs tendres années, par les Frères des Ecoles Chrétiennes et par les Sœurs de la Congrégation-Notre-Dame, comme plusieurs ont le bonheur de l'être dans notre ville épiscopale, quels fruits heureux n'en résulteraient-il pas pour vos familles ! Mais il dépend en grande partie de vous de procurer ces pieux établissemens à vos Paroisses respectives, en favorisant la vocation de ceux et celles de vos compatriotes qui seraient propres à ce saint état, et en leur fournissant des élèves qui ensuite en formeraient d'autres pour vos arrondissemens.

Enfin Nous vous recommandons de nouveau la société inappréciable de la Propagation de la Foi chez les Nations sauvages et dans les autres Missions de ce diocèse, telle que Nous l'établîmes l'année dernière, comme une source de salut pour vous, et pour vos frères à qui vous procureriez par de légers sacrifices les biens éternels. Non, il n'est point au monde d'œuvre plus méritoire, plus honorable à la religion sainte dont vous faites profession, et moyennant laquelle il vous soit plus facile de gagner le Ciel et de l'assurer aux autres.

ET VOUS, Ministres du Seigneur qui entrez en partage de notre sollicitude Pastorale, si de simples Laïcs doivent montrer tant de soin pour l'éducation chrétienne de leurs enfans, quel doit donc être le vôtre pour la formation d'Ecoles Chrétiennes dans vos paroisses, qui puissent vous aider à l'instruction de chacun de ceux dont vous répondez âme pour âme ? Cette bonne œuvre est au-dessus de toutes les autres que vos revenus pourraient vous permettre d'exécuter dans vos Bénéfices, parce qu'elle vous assurera l'influence raisonnable que vous devez avoir sur la jeunesse confiée à vos soins. Il est de fait que de grands efforts sont en marche ou en projet pour décatoliser le pays par le moyen de l'éducation. C'est donc à vous à vous lever en masse pour défendre vos droits religieux, et arracher vos brebis à la gueule affamée du loup ravissant, en élevant dans vos desserts autant d'Ecoles Chrétiennes qu'il vous sera possible : des dépenses pour cet objet doivent même paraître plus urgentes à vos yeux que la décoration des Eglises, pourvues d'un nécessaire décent ; car, selon l'esprit de J. C., il vaut mieux orner les temples vivants du St. Esprit, que nos temples matériels, quelque respect qu'ils méritent. Mais surtout armez-vous de vigilance pour empêcher la dissémination dans vos paroisses de livres hétérodoxes ou dangereux : répandez y vous-mêmes des ouvrages